



Strasbourg, le 1^{er} juillet 2002

IP2/CLRAE/Schools (2002) 1

Partenariats locaux pour la prévention et la lutte contre la violence à l'école

Conseil de l'Europe
Strasbourg (France)
2-4 décembre 2002
Salle 9 (Palais de l'Europe)

Document d'information et avant-projet de Programme

Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe

La Direction de la Jeunesse et du Sport

La Direction de l'Education et de l'Enseignement supérieur

Cette conférence est une contribution au Projet intégré du Conseil de l'Europe
"Réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique"

1. Contexte de la Conférence

La Commission de la culture et de l'éducation de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe s'est proposée d'organiser en 2002 une Conférence sur ce thème afin d'échanger les expériences sur le rôle des pouvoirs locaux pour prévenir et lutter contre la violence à l'école en partenariat avec les autres instances concernées.

Par ailleurs, le Comité Directeur de l'Education du Conseil de l'Europe avait inscrit à son programme 2002 une réunion sur ce même thème faisant suite au symposium qui a eu lieu à Bruxelles en novembre 1998 sur "Violences à l'école: sensibilisation, prévention, répression". Il est par ailleurs envisagé d'organiser également une conférence ad hoc des Ministres de l'Education sur cette question.

Pour sa part, la Direction de la Jeunesse a d'ores et déjà organisé plusieurs séminaires sur la lutte contre la violence dans le cadre du programme sur l'éducation aux Droits de l'Homme, en particulier en liaison avec les organisations non gouvernementales de jeunesse au niveau local.

C'est pourquoi ces trois instances ont convenu de mettre leurs moyens en commun et d'organiser une conférence conjointe au cours de l'année 2002.

Outre la capitalisation des résultats des travaux d'ores et déjà mis en œuvre par ces trois secteurs, cette coopération offrira un cadre apte à élargir et décloisonner le dialogue entre les différents types d'acteurs et d'interlocuteurs qui devraient être étroitement associés afin de prévenir au niveau local les différents types de violence à l'école.

Enfin, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a décidé de lancer à partir de janvier 2002 un programme intégré de trois ans sur les réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique. La présente conférence rentre dans le cadre de ce projet intégré. Ainsi, elle associera, dans l'esprit du projet intégré, plusieurs directions générales et différentes instances du Conseil de l'Europe, afin d'offrir un cadre élargi qui permettra d'aborder la question de la violence à l'école de façon globale et donnera à ces conclusions une résonance et une visibilité accrues.

2. Réflexions liminaires

La violence à l'école est un phénomène complexe impliquant une multitude de facteurs de natures différentes et dont il est parfois difficile de séparer les causes et les effets.

Néanmoins, l'on constate que les écoles dans l'ensemble de l'Europe semblent confrontées avec un problème croissant de violence dans une institution dont on a souvent considéré qu'elle devait au contraire être protégée des influences et des tensions du monde extérieur. La violence à l'école a des effets non seulement sur celle-ci mais aussi sur l'ensemble de la société en général.

Il existe un véritable problème pour comparer les situations entre écoles et entre pays du fait de perceptions différentes entre les interlocuteurs et de manque de cohérence entre les approches visant à quantifier les situations. Il existe tout un continuum entre le climat d'insécurité tel qu'il est perçu par les élèves ou les enseignants, au passage à l'agression proprement dit. Les différents niveaux de ce continuum sont regroupés sous le terme général de violence ce qui bien entendu biaise les comparaisons entre situations. S'ajoutent à cela des différences culturelles qui compliquent encore la comparaison des situations.

Il en découle qu'une définition formelle de la violence, est a priori, un problème insoluble à résoudre dans le cadre de cette conférence, mais elle pourrait néanmoins souligner la nécessité de définir et de mettre en place des indices d'évaluation permettant de prendre objectivement la mesure de l'impact des situations violentes dans le long terme dans l'Europe dans son ensemble.

D'autre part, il semble important de souligner que l'approche du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la violence à l'école doit être abordée sous l'angle de la défense des droits de l'homme et de celui de la promotion des valeurs démocratiques. Outre la cohérence de cette approche avec les objectifs fondamentaux de l'Organisation, elle offre une démarche pragmatique. En effet, alors qu'il paraît illusoire de parvenir à un consensus pour une définition précise de la violence à l'école, il est plus vraisemblablement possible de définir un seuil commun d'action en se basant sur la défense des droits des victimes et les règles nécessaires au respect des valeurs démocratiques.

Il convient de retenir deux premiers messages importants : premièrement, l'école ne peut plus fonctionner comme une entité fermée à son environnement, et deuxièmement, la lutte et la prévention de la violence à l'école supposent nécessairement un engagement de la communauté dans son ensemble.

Le message essentiel de la conférence serait donc de faire valoir le bien fondé des partenariats afin de s'attaquer durablement et efficacement au phénomène de violence à l'école en démontrant que de telles approches permettent notamment :

- une compréhension plus globale du problème et des mécanismes en jeu ;
- un décloisonnement entre les différentes institutions appelées à réagir et qui sont plus ou moins directement concernées, alors que, trop souvent, elles agissent de façon insuffisamment coordonnée ;
- une définition des objectifs communs et des responsabilités respectives pour un bénéfice mutuel sur le long terme ;
- la garantie de processus démocratiques et du respect des droits de toutes les parties concernées dans la conception et la mise en oeuvre des programmes d'action ;
- une prise en compte du problème par toute la communauté du problème, ce qui constitue de plus un gage pour une lutte plus efficace contre la violence à l'école mais également en dehors de l'école.

3. Objectifs de la Conférence

La Conférence devrait répondre aux besoins urgents de la mise en oeuvre de stratégies de prévention de la violence. Ses objectifs seraient donc notamment de :

- favoriser la prise de conscience de la situation objective dans l'ensemble des pays signataires de la Convention culturelle européenne et mettre en lumière la pertinence des partenariats très larges nécessaires pour répondre efficacement à ces situations;
- identifier les différents partenaires extérieurs à l'école, leur rôle et leur responsabilité et souligner l'importance de leur coopération avec l'école et en particulier quant à la mise en oeuvre des stratégies;
- définir des stratégies et des méthodes de travail quant aux développements, à la mise en place et au suivi des politiques de prévention et des réponses à des situations d'ores et déjà difficiles.

Les stratégies que la Conférence devrait permettre de définir devraient notamment concerner :

- le changement du climat scolaire favorisant le dialogue ouvert et la médiation sans exclure une répression raisonnée et adéquate;
- l'insertion à la question de la prévention de la violence dans le curriculum (formel ou informel);
- l'insertion de la problématique de la violence dès l'école primaire (beaucoup de programmes prennent effet trop tard);
- la mise en place d'indicateurs (early warning systems);
- la façon de réagir à la violence si elle se concrétise;
- dans les cas extrêmes concernant notamment des étudiants ayant par exemple été exclus à plusieurs reprises d'écoles, la prise en compte de leurs besoins spécifiques, notamment dans le contexte institutionnel visant à leur resocialisation;
- la participation des jeunes dans le développement des stratégies de prévention;
- la formation des enseignants et des autres acteurs, notamment de l'éducation non-formelle, à la gestion des situations de conflits;
- la formation du personnel éducatif dans son ensemble.

4. Résultats et suivi

Les résultats et le suivi de la conférence seront :

- publication d'un compendium d'études de cas;
- publication du rapport de la Conférence (y compris une déclaration finale);
- élaboration de propositions d'actions futures du Conseil de l'Europe dans ce domaine, en particulier dans le cadre du Projet intégré sur la violence dans la vie quotidienne.

Les conclusions et les propositions issues de la Conférence et les travaux qui en découleront seront diffusés le plus largement possible et soumises selon des modalités à définir aux Conférences ministérielles concernées et aux autres instances politiques au sein du Conseil de l'Europe.

5. Participants

Environ 150 participants sont attendus. Il s'agira essentiellement de preneurs de décision ou d'acteurs sur le terrain et notamment :

- des responsables au niveau des Ministères concernés;
- des preneurs de décisions et des représentants de la société civile au niveau local;
- des représentants d'organisations de jeunesse;
- des enseignants et des jeunes actifs dans ce domaine.

6. Langues de travail

En séance plénière : Français, Anglais, Allemand, Italien, Russe.

En groupe de travail : les groupes de travail ayant le même ordre du jour, seront constitués en tenant compte des langues parlées par les participants.

7. Avant-projet de programme de la Conférence

Lundi 2 décembre

- 09 h 00 **Ouverture officielle de la Conférence par**
- Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
 Un représentant du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe
 Un représentant du Comité directeur de l'Education
 Un représentant du Comité mixte de la Jeunesse
- 10 h 00 Pause café
- 10 h 30 **Les contextes de la violence à l'école**
- Introduction générale
- Présentations de la situation dans plusieurs pays ou ensemble de pays
- Panel entre les intervenants et discussion générale en plénière
- 12 h 30 Déjeuner
- 14 h 30 **En groupes de travail** - thèmes communs aux cinq groupes :
- Pourquoi des partenariats dans la lutte contre la violence à l'école ?
- Quelle est leur valeur ajoutée par rapport à d'autres stratégies ?
- Qui sont les partenaires, quels sont leurs rôles et leurs atouts ?
- (la session sera précédée par la présentation de deux études de cas dans chacun des groupes de travail)
- 18 h 00 Fin des travaux
- 18 h 30 Réception

Mardi 3 décembre

- 09 h 30 Poursuite des discussions en groupes de travail (Présentation de deux autres études de cas dans chaque groupe)
- 10 h 30 Pause café
- 12 h 30 Déjeuner

- 14 h 30 **En groupes de travail** - thèmes : Les conditions de succès des partenariats, initiatives, structures et méthodes de travail, coordination, formation des acteurs, suivi et évaluation.
- 17 h 30 En séance plénière : échange de vues sur les premières conclusions des travaux

Mercredi 4 décembre

- 09 h 30 Panel de synthèse avec les Rapporteurs et les Représentants des instances organisatrices
- 10 h 30 Pause Café
- 11 h 00 Présentation du rapport final par le Rapporteur général et adoption d'une déclaration finale
- 12 h 00 Clôture de la Conférence